



500, route 249

Val-Joli, Qc  
J1S 0E8

Tél. : 845-7663

Télécopie : 845-4399

Courriel : val-jolidg@axion.ca

# NOUVELLES DE VAL-JOLI

## 8 décembre 2011



### VŒUX DU TEMPS DES FÊTES

Citoyens et citoyennes de Val-Joli,

Nous profitons de cette occasion pour vous offrir nos meilleurs vœux du temps des fêtes. Nous vous souhaitons à tous et à toutes la santé, la prospérité et du bonheur tout au long de l'année. Que 2012 soit prospère et remplie d'heureux moments ! Que la sérénité et la joie de vivre irradient sur l'ensemble de notre belle municipalité de Val-Joli !



## Le personnel et les élus de Val-Joli

### CONGÉ DES FÊTES

*Le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, soit du 17 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclusivement.*



### CHRONIQUE DE L'INSPECTEUR

Nous désirons vous rappeler qu'il est interdit de déposer ou de laisser de la



neige sur les routes. Lors du déneigement des entrées privées, plusieurs personnes laissent de la neige en bordure de route ou traversent la route pour déposer leur neige de l'autre côté, ce qui laisse des amoncellements de neige sur la chaussée. Ces amas de neige peuvent entraîner des dérapages causant des blessures sérieuses aux conducteurs de véhicules. Il

faut penser au-delà de la menace d'un constat d'infraction et agir pour la sécurité de tous. Agissons intelligemment afin d'éviter de malheureux incidents sur notre territoire !

## VOIRIE



Saviez-vous qu'il ne sert plus à rien de vous débarrasser de vos pneus usés en les jetant dans la nature, car maintenant, nous ne payons plus lorsque nous les rapportons dans les garages? En effet, le 3\$ de frais de récupération est plutôt facturé lorsque vous achetez de nouveaux pneus, de sorte que leur frais de récupération à venir est payé à l'avance! Alors, passez le message à ceux qui l'ignorent encore, car nous retrouvons occasionnellement encore des pneus sur le bord de la route ou dans les fossés. Cessons cette pollution et préservons notre nature de ces débris!

## OPÉRATION NEZ ROUGE



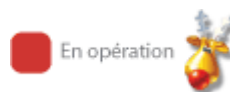
### L'Opération Nez Rouge en fonction durant le mois de décembre!

L'Opération Nez Rouge reprend ses rennes à Stoke, St-Denis-de-Brompton, Richmond, Valcourt, Windsor et en région dès le vendredi 2 décembre.



Vous pouvez rejoindre les bénévoles de la centrale de Windsor au **819-845-1401**. Ils seront à l'œuvre les 2-3-9-10-15-16-17-30 et 31 décembre (cases ombrées du calendrier).

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



Centrale de Windsor

\* En tout temps, durant le mois de décembre, vous pouvez composer le 1-866 Desjardins.

## SUGGESTIONS DE NOMS POUR LES PARCS

Sur le territoire de la municipalité, nous avons quatre parcs, soit : le parc du Rang 10, le parc du Rang 12, le jardin de fleurs de la route 249 et l'aire de repos sur la route 143 sud. Nous aimerions recevoir vos suggestions pour trouver des noms à ces parcs, et ce, d'ici le 15 janvier 2012. Nous nous pencherons avec attention sur celles-ci et verrons à personnaliser ces endroits en leur donnant des noms pour les identifier. Nous sommes assurés que vos suggestions seront réfléchies. Toutefois, la municipalité se réserve le droit de ne retenir aucune des suggestions reçues.



## SITUATIONS D'URGENCE

Nous poursuivons notre chronique inspirée des consignes du Ministère de la Sécurité civile du Québec. Nous vous suggérons de découper ces consignes et de les conserver en lieu sûr, car on ne sait pas quand une situation d'urgence peut survenir.

# 6

## EN CAS DE PANNE DE COURANT EN HIVER

Voici comment se préparer si une panne devait se prolonger afin de rester en sécurité.



### TOUJOURS AVOIR CHEZ VOUS :

- Une lampe de poche et des piles de rechange
- Une radio à batterie
- Des chandelles ou une lampe à l'huile (avec le combustible recommandé)
- Un réchaud à fondue (avec le combustible recommandé)
- Un briquet ou des allumettes
- Du bois si vous possédez un chauffage d'appoint au bois. Dans ce cas, un avertisseur de monoxyde de carbone est de mise.

### SI VOUS UTILISEZ UNE GÉNÉRATRICE

- ♦ Suivez les instructions du fabricant.
- ♦ Fermez l'interrupteur principal de courant avant de brancher la génératrice.
- ♦ Installez-la à l'extérieur, sur une base surélevée et non par terre, en l'abritant des intempéries.
- ♦ Vérifiez que les câbles ne touchent pas l'eau et que les pinces de branchement sont fixées aux bornes de la boîte de fusibles.
- ♦ Assurez-vous que les gaz d'échappement ne reviennent pas dans votre domicile par une fenêtre ou un soupirail.
- ♦ Respectez la capacité de courant de l'appareil.
- ♦ Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein.

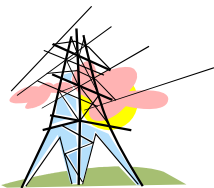
### PENDANT LA PANNE

- Baissez les thermostats au minimum.
- Éteignez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage.
- N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Ainsi, les aliments se conserveront durant 24 à 48 heures.
- Afin de prévenir le gel des tuyaux, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée (à moins d'avis contraire de votre municipalité).
- Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile ne soit trop froid.
- Écoutez les nouvelles à la radio afin de savoir combien de temps durera la panne et d'évaluer si vous devez quitter ou non votre domicile.

### SI LA PANNE SE PROLONGE QUELQUES JOURS

- ♦ Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. N'oubliez pas d'emporter votre trousse d'urgence (voir la fiche 2, bulletin de mai 2011).
- ♦ Avant de quitter, fermez l'entrée d'eau et vidanger la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et dans les renvois d'éviers et de lavabos.
- ♦ Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

### QUAND L'ÉLECTRICITÉ REVIENT



- ★ Assurez-vous que le chauffe-eau est rempli avant de rétablir le courant.
- ★ Rétablissez le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal.
- ★ Ouvrez l'entrée d'eau et les robinets pour laisser l'air s'échapper.
- ★ Ne rouvrez pas vous-même le gaz; demandez à un spécialiste de le faire.

Pour informations supplémentaires : [www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca)





500, Route 249, Val-Joli (Qc) J1S 0E8  
 Tél : (819) 845-7663 Fax : (819) 845-4399  
 courriel : val-jolidg@axion.ca  
 www.municipalite.val-joli.qc.ca

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2012

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31				

AVRIL							MAI							JUN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30						29	30	31					29	30	31				

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31				

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31				

- Séance du conseil municipal à 20h
- Ligue de balle : pré-inscription
- Récupération + Ordures
- Rapporter votre sapin au bureau municipal entre le 3 et le 15 janvier
- Début de la saison
- Collecte des gros rebus
- Plaisirs d'hiver : 3-4-5 février
- Bureau fermé
- Journée de l'arbre : distribution au bureau municipal

# **BUGDET 2012**

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI,

Que lors de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2011, le conseil a procédé à l'adoption du budget 2012 et du plan triennal d'immobilisation pour 2012, 2013 et 2014 lesquels se lisent comme suit, à savoir :

### **BUDGET 2012**

#### **RECETTES**

Taxes sur la valeur foncière	1 021 281 \$
Taxes - compensations et tarifications	175 592 \$
Autres revenus de sources locales	66 449 \$
Total des transferts	63 090 \$
<b>TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS</b>	<b><u>1 326 412 \$</u></b>

#### **DÉPENSES**

Administration générale	243 676 \$
Sécurité publique	284 347 \$
Transport	540 238 \$
Hygiène du milieu	210 283 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	49 927 \$
Loisirs et culture	74 727 \$
Frais de financement	25 200 \$

#### **Autres activités financières et affectations**

Remboursement en capital	23 484 \$
--------------------------	-----------

#### **Transfert à l'état des activités d'investissement**

Total Conciliation à des fins fiscales	10 000 \$
Total amortissements	(135 470 \$)
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b><u>1 326 412 \$</u></b>



## FOND TRIENNAL D'IMMOBILISATION

2012		2013		2014	
VOIRIE :	125 000 \$	VOIRIE :	150 000 \$	VOIRIE :	150 000 \$
Ameublement de bureau	10 000 \$				
<b>TOTAL :</b>	<b>135 000 \$</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>150 000 \$</b>

Également, les membres du conseil ont adopté, le règlement 2011-9 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice 2012 et pour en fixer les conditions de perception.

Toutes personnes qui désirent prendre connaissance du budget et du règlement peuvent le faire en se présentant au bureau municipal, aux heures régulières de bureau, au 500, route 249 à Val-Joli.

Donné à Val-Joli, ce 6 décembre 2011.

Lucie Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



### TAUX DE TAXATION

TABLEAU COMPARATIF							
		2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>TAXES FONCIÈRES</b>	Du 100,00 \$	0,88 \$	0,89 \$	0,94 \$	0,92 \$	0,92 \$	0,70 \$
<b>ORDURES</b>	ANNUEL	135,00 \$	137,00 \$	146,50 \$	172,00 \$	172,00 \$	144,00 \$
<b>COLLECTE SÉLECTIVE</b>	ANNUEL	38,00 \$	38,00 \$	38,00 \$	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$
<b>COLLECTE I.C.I.</b>	ANNUEL	58,30 \$	58,25 \$	58,25 \$	61,00 \$	61,00 \$	67,00 \$
<b>BACS BRUNS</b>	ANNUEL	N/A	98,17 \$	100,00 \$	125,00 \$	100,00 \$	100,00 \$

## COMITÉ LOISIRS

## PLAISIRS D'HIVER

Juste une petite note pour que vous mettiez à votre agenda les dates du 3, 4 et 5 février prochain pour la tenue de Plaisirs d'hiver. Tout au long du week-end, il y aura un tournoi de ballon-balai, un tournoi de balle-molle sur neige, une partie de tire et d'autres activités. Surveillez les Nouvelles de janvier pour plus de détails.

